

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2026_175 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/07/2026

Objet : Décision Mise à disposition gracieuse - maison folie

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 23/07/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2026_0175 = D_cision M_D Gracieuse mFhH = Farfadets_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260707-DAJI_D2026_175-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/07/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement culturel
DFCPAJI_D2026_0175

maison Folie hospice d'Havré

Mise à disposition gracieuse
de la salle de spectacle de la maison Folie
hospice d'Havré

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5° ;

Vu, l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2026_0103 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Considérant la demande de l'association Farfadets et Compagnie qui a sollicité la mise à disposition de la salle de spectacle de la maison Folie hospice d'Havré pour l'organisation d'un festival de théâtre amateur ;

Considérant que la Ville de Tourcoing, propriétaire de la maison Folie hospice d'Havré, mène une politique de soutien à la vie culturelle locale et de valorisation de son patrimoine ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec l'association Farfadets et Compagnie dont le siège social est situé au 257 rue du Flocon , dont le numéro de Siret est le 484 485 610 00022, représentée par monsieur Daniel VILLEBASSE, président de l'association, pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle de la maison Folie hospice d'Havré, du jeudi 2 au samedi 4 juillet 2026 inclus pour l'organisation de leur festival de théâtre amateur.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le lundi 6 juillet 2026

Maenhout. P.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : **23 JUL. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **27 JUL. 2026**

